

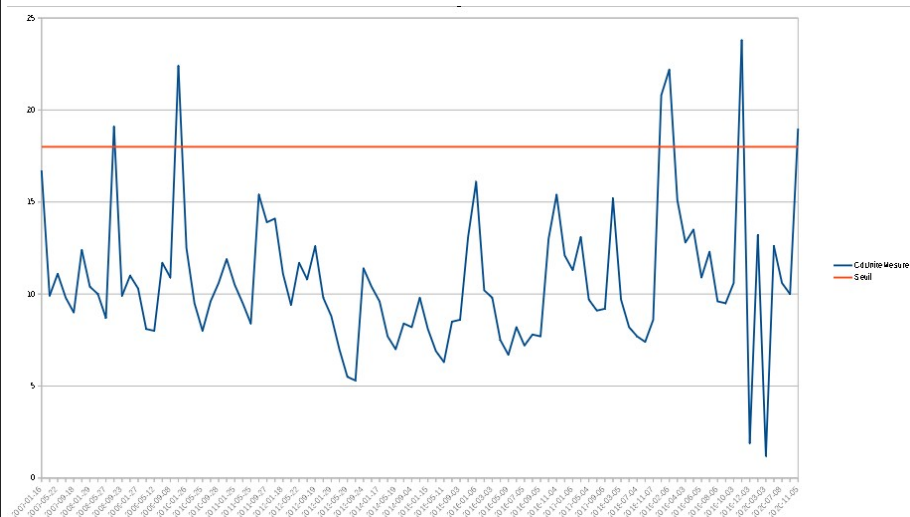
OFB – FRDR626 – Le Cusancin + FRDG154 – Calcaires jurassiques bassin versant Loue, Lison, Cusancin et RG Doubs depuis Isle sur le Doubs

01/12/2020

Type de masse d'eau	ESU + ESO
Code masse d'eau	FRDR626 FRDG154
Nom masse d'eau	- Le Cusancin - Calcaires jurassiques bassin versant Loue, Lison, Cusancin et RG Doubs depuis Isle sur le Doubs
Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure	P90 : 22,2 mg/l à Cusancin à Baume Les Dames 1 P90 : 24,5 mg/l à la Source Bleu du Cusancin
Nombre de communes proposées au classement V1	
Liste des communes proposées au classement (NB : indiquer avec « * » les communes proposées au titre d'une autre masse d'eau)	
Type d'argumentaire (NB : cocher la ou les cases concernées : <input checked="" type="checkbox"/>)	<input type="checkbox"/> Compartimentation de la masse d'eau souterraine pour circonscrire la zone contaminée <input type="checkbox"/> Origine non agricole certaine de la pollution (pollution ponctuelle d'origine domestique, autre) – Origine : préciser l'origine ici. <input type="checkbox"/> Absence de contamination par les nitrates d'origine agricole pour les secteurs dont l'occupation des sols est majoritairement urbaine, forestière ou avec une SAU très faible <input type="checkbox"/> Autre : Extension du périmètre de la future ZVN à l'ensemble du Bassin versant hydrogéologique du Cusancin.
Demande de classement des communes suivantes	46 communes : Dammartin les templiers, Bretigney notre Dame, Silley Bléfond, Pont les Moulins, Villers Saint Martin, Lomont sur Crête, Crosey le petit, Crosey le grand, Chazot, Sancey le grand, Vellerot les Bellevoir, Rahon, Sancey le long, Surmont, Landresse, Ouvans, Randevillers, Vellevans, Servin, Lanans, Cusance, Montivernage, Vaudrivillers, Passavant, Guillon les bains, Adam les passavant, Saint Juan, Aissey, Glamondans, Cotebrune, Gonsans, Magny Chatelard, Chaux les Passavant, Orsans, Courtetaïn et Salans, Vellerot les Vercel, Villers la combe, Bremondans, Vercel Villedieu le camp, Epenouse, Belmont, Adam les Vercel, Eysson, Champlive, Germefontaine, Villers Chief, Orve, Laviron ,Provenchère
Argumentaire pour modifier le projet de classement soumis à concertation	<p>La proposition de classement des 8 communes intersectant la masse d'eau superficielle du Cusancin n'apparaît pas être la bonne échelle de réponse à la problématique nitrate pour cette masse d'eau. En effet, au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de la situation de dégradation écologique de la masse d'eau Cusancin et des masses d'eau associées comme l'Audeux, dont le phénomène d'eutrophisation apparaît comme flagrant (recouvrement algal et booms algaux récurrents voir permanents), • des résultats d'inventaires par pêche électrique démontrant l'effondrement des populations salmonicoles, et du risque de contentieux européen associé si rétrogradage de l'état écologique DCE • du risque de contentieux DCE pour rétrogradage de l'état chimique de la masse d'eau Cusancin, l'Audeux étant déjà classé en état médiocre sur la dernière campagne de suivi • des écoulements hydro-géologiques karstiques dont les traçages

	<p>attestent de provenances très lointaines d'apports et contributions issus de pertes puis d'écoulements souterrains</p> <ul style="list-style-type: none"> • de l'intensité des pratiques agricoles sur l'ensemble du BV (340000 eq/hab en 2010 pour le cheptel bovin - source rapport final MII 2010 Jonathan PARIS UFC, l'essentiel de surface en herbe constituée de prairies artificielles régulièrement retournées avec passage préalable d'herbicides, des épandages d'automne conséquents...) • des valeurs mesurées en nitrate sur le Cusancin, ses sources mais aussi et surtout sur tous les affluents, de la valeur de percentile 90 à 18,6 mg/l selon le rapport de CD Eau-Environnement pour le compte du Conseil Départemental du Doubs pour l'évaluation DCE • d'une hydrologie attestant de la baisse des débits de manière globale sur le Cusancin à l'année et ce notamment avec des périodes d'étiage sévères et récurrentes propices à la concentration des flux de nitrate, augmentation des températures moyennes et développement algaux associés. Les tendances climatiques engendrent des périodes de sécheresse marquées, période pendant lesquelles les stocks d'azote se concentrent faute d'activité végétative, ces reliquats azotés étant alors fortement sujets à relargage par ruissellement et infiltration dans le karst lors de la reprise des épisodes pluvieux d'automne. • du constat toujours plus prégnant d'importants épandages d'automne et d'hiver venant s'ajouter au reliquat des repos végétatifs forcés par les sécheresses comme évoqué ci-dessus (les constats d'épandage lors de tournées de surveillance et relevés GPS associés en attestent). <p>Il apparaît que c'est bien l'ensemble du BV de ces deux masses d'eau Cusancin-Audeux qui doit faire l'objet d'un classement en ZVN. A ce titre nous rappelons que la délimitation du périmètre ZVN proposée par l'OFB (voir pièce jointe Carto délimitation OFB périmètre ZVN) se calque sur</p> <ul style="list-style-type: none"> • les polygones de délimitation présents dans les couches établies pour le zonage des sous bassins versants SDAGE • les polygones de la BDtopage 2019 <p>Ces délimitations établies par la DREAL, Agence de l'Eau et reprises dans cette proposition OFB périmètre ZVN reposent sur l'étude des traçage recensés et identifiés comme origine des circulations souterraines contributrices de l'hydrologie des masses d'eau concernées. L'étude du MNT 25m de la bd ALti propose elle aussi un bassin versant topographique en adéquation avec cette délimitation.</p> <p>Notons enfin qu'il apparaît dans une analyse plus fine, que les communes suivantes présentes sur la carto de délimitation proposée, puissent être retirées du périmètre puisque ne semblant pas de par l'analyse des traçages, contribuer aux débits du Cusancin-Audeux : Nods, Vanclans, Chevigny-les-Vercel, Valdahon, Epenoy, Rantechaux.</p>
<p>Synthèse retenue par la DREAL de bassin</p>	<p>Le bassin versant du Cusancin est proposé au classement au regard de la valeur du P90 (22,2 mg/l) dépassant le seuil de 18 mg/l.</p> <p>L'analyse des données disponibles montre plusieurs dépassements depuis janvier 2008. Au total, 5 dépassements sur 95 mesures sont constatés, avec des pics importants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 dépassements sur 10 mesures durant la 7ème campagne (valeur maximale : 22,4 mg/l) ; • 2 dépassements entre novembre 2008 et septembre 2018 ; • 2 dépassements postérieurs à la 7ème campagne (valeur maximale : 23,8

mg/l en novembre 2019).



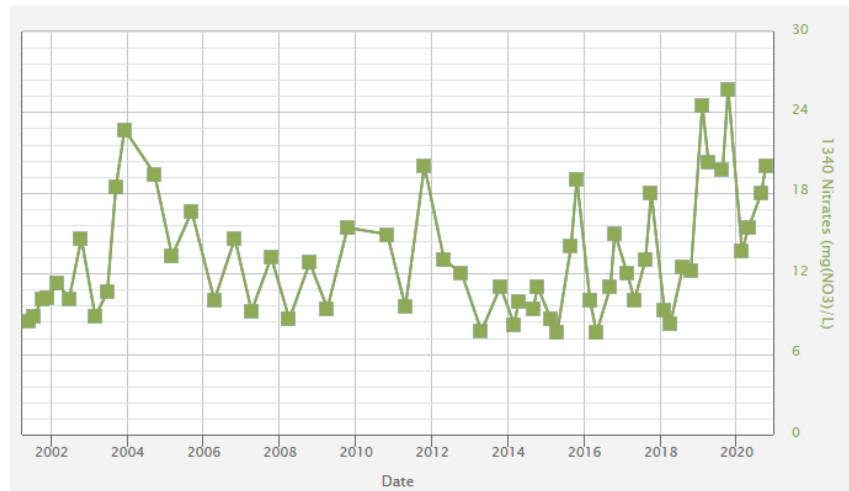
L'article 3 de l'arrêté du 5 mars 2015 prévoit le classement des masses d'eau superficielles dont la teneur en nitrates dépasse 18 mg/l en percentile 90 ainsi que de l'ensemble des communes en intersection avec son bassin versant.

Ces éléments justifient le classement de la masse d'eau FRDR626 – Le Cusancin et de l'ensemble des communes qui intersectent son bassin versant. Dans le cas du Cusancin, ceci correspond aux communes de Adam-lès-Passavant, de Cusance, de Guillon-les-Bains, de Lomont-sur-Crête, de Montivernage, de Pont-les-Moulins et de Villers-Saint-Martin.

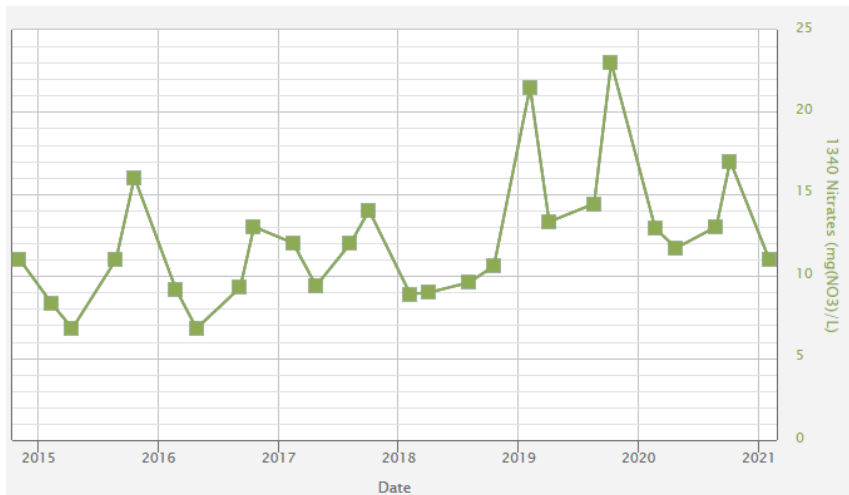
Il est rappelé que la méthode de classement est très encadrée par le code de l'environnement et l'arrêté ministériel du 5 mars 2015. Elle s'appuie sur des seuils réglementaires et des critères d'analyse de la qualité des eaux. Cette méthode nationale garantit la solidité juridique du classement français vis-à-vis de la Commission européenne qui dispose de toutes les données du programme de surveillance de l'état des eaux.

Pour sa part, la masse d'eau souterraine FRDG154 est suivie par sept qualitomètres dans le cadre du programme de surveillance nitrates et dispose d'un P90 de 25 mg/l pendant la 7ème campagne, inférieur au seuil de classement de 40 mg/l.

Les points de suivi de la Source Bleue du Cusancin et de la Source Noire du Cusancin, présente sur le compartiment identifié dans la fiche de demande disposent respectivement d'un P90 de 24,5 mg/l et de 21,5 mg/l. Les chroniques de données disponibles ne montrent par ailleurs aucun dépassement sur ces deux qualitomètres (voir graphiques plus bas)



[Source Bleue du Cusancin]



[Source Noire du Cusancin]

Au regard de ces éléments, le classement de la masse d'eau souterraine FRDG154 – Calcaires jurassiques bassin versant Loue, Lison, Cusancin et RG Doubs depuis Isle sur le Doubs n'est pas justifié.

La demande de classement du compartiment indiqué par cette demande n'est donc pas retenue.

Il est toutefois souligné que les zones vulnérables ne constituent pas l'unique levier d'action pour lutter contre l'eutrophisation des milieux du fait notamment qu'elles sont délimitées sur la seule base des données mesurées dans les milieux au titre du programme de surveillance de la DCE et qu'elles ne visent que les pollutions d'origine agricole.

Par ailleurs, les conditions hydromorphologiques des cours d'eau et les effets encore mal connus du changement climatique sur la dynamique des pollutions sont des facteurs qui apparaissent également importants à prendre en compte.

La situation complexe des cours d'eau sous influence karstique tels que le sous bassin versant SDAGE du Cusancin impose un partage approfondi des connaissances acquises et des solutions à mettre en œuvre sur le long terme.

Ces approches concertées, associant l'ensemble des acteurs d'un territoire et ancrées dans les systèmes de gouvernance de l'eau sont mises en exergue par le projet de SDAGE 2022-2027 comme nécessaires à l'élaboration de diagnostics partagés et de plans d'actions efficaces.

Les approches flux admissibles peuvent, par exemple, entrer dans ce cadre.

